

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00403

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DSP TRANSPORT - COVID

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230040310

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DSP TRANSPORT - COVID

Par une délibération en date du 15 mai 2012, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer la convention de délégation de service public du réseau de transport « STAS » à la société Véolia Transport Urbain (désormais dénommée Transdev) à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la passation d'un protocole transactionnel qui permet de solder les impacts financiers de la crise sanitaire du Covid sur l'exploitation du réseau STAS.

En raison des décisions gouvernementales, l'année 2020 a été fortement impactée par les périodes de confinement et de couvre-feux. L'utilisation des transports en commun et notamment du réseau STAS a été bouleversée. Sur la période du premier confinement du 16 mars au 11 mai 2020 l'offre de transport a été fortement réduite, cependant il a été créé un service spécifique sur cette période pour transporter le personnel soignant. Ce service de transport à la demande a engendré un coût de 85 326 € HT sur toute la période de la mise en œuvre.

A compter du 02 juin 2020, Saint-Etienne Métropole a proposé aux usagers 100 % de l'offre de transport afin de favoriser l'utilisation du service. Ainsi, les charges d'exploitation ont été supportées pleinement par le délégataire en plus des charges exceptionnelles de désinfection des véhicules et des agences commerciales, de la mise en œuvre d'une signalétique incitant au respect des distances sociales, au port du masque et à l'usage du gel hydro alcoolique.

Alors qu'il était soumis à des charges supplémentaires, le délégataire a dû faire face à une baisse des recettes liée aux restrictions gouvernementales limitant les déplacements par des périodes de confinement ou de couvre-feux qui se sont poursuivies jusqu'en 2021.

Cette crise sanitaire exceptionnelle a donc engendré un déficit et des dépenses exceptionnelles dont le montant, validé et certifié par les commissaires aux comptes, se décompose ainsi :

- déficit d'exploitation lié aux dépenses de fonctionnement supplémentaires engendrées par la gestion de cette crise sanitaire exceptionnelle (charges de désinfection pour le nettoyage des véhicules et des locaux, fourniture de masque au personnel, gel hydro alcoolique à disposition des usagers dans les véhicules et en agence...) : 714 738 € pour 2020 et 1 049 198 € pour 2021 ;
- dépenses pour la création du Transport A la Demande santé : 85 326 € ;
- dépenses d'investissement pour l'installation d'un système de désinfection automatique dans les véhicules avec pulvérisation de virucide : 446 600 €.

En application du contrat de délégation de service public qui lie Saint-Etienne Métropole et Transdev, les risques d'exploitation sont partagés entre l'autorité délégante et le délégataire.

Aussi, après négociation avec le délégataire, il est convenu que Saint-Etienne Métropole verse à Transdev Saint-Etienne :

- 50 % du déficit subit soit la somme de 357 369 € HT pour l'année 2020 et 524 599 € HT pour l'année 2021 ;
- 100 % des frais liés à la création du service de Transport A la Demande pour le personnel de santé soit 85 326 € HT ;
- 20 000 € HT au titre de la mise en place d'un système de désinfection automatique dans les véhicules avec pulvérisation de virucide.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le protocole transactionnel joint à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer et exécuter ledit protocole,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget annexe des transports de l'exercice 2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD